

une période d'entraînement de deux ou trois semaines par année.

Un raisonnement de cette nature confond les fonctions des officiers et des marins de la force navale permanente avec celles des volontaires. Il faut des années d'entraînement, c'est incontestable, pour former les officiers et marins experts qui composent nécessairement la grande proportion des équipages des navires de guerre modernes, à partir du cuirassé jusqu'au sous-marin.

L'étude permanente et la solution à donner aux problèmes de la défense, contre les types de navires et les engins avec lesquels les navires qui entrent dans nos ports ou quittent nos côtes devront compter, sont également essentielles à un certain nombre d'officiers et de marins, afin que l'organisation assez complexe de la défense navale de nos ports et de notre littoral puisse être effectuée sans délai en cas d'urgence.

Cependant, le maniement des navires affectés à la défense du pays exige un grand nombre d'officiers et de marins auxquels il suffit d'un faible entraînement au point de vue technique combiné avec les principes essentiels de la discipline et la connaissance des termes techniques, toutes choses qui peuvent être apprises très vite par des hommes de bonne volonté.

Au cours de la dernière guerre, le plus gros du travail de la défense navale que représentent le dragage des mines, les patrouilles, le service d'examen et les reste, fut exécuté dans tous les pays par ces "marins-armateurs" organisés par un faible noyau de marins réguliers; or, l'histoire n'oubliera jamais l'œuvre qu'ils ont accompli ni la valeur des services qu'ils ont rendus.

Si les sommes déboursées afin de perfectionner de pareilles méthodes de défense l'étaient en vain, il serait à peine concevable que l'Angleterre inscrirait une forte somme à son budget naval afin de maintenir une réserve navale de volontaires de 484 officiers et 5,000 marins—qui ne sont pas des marins de carrière—en outre d'une réserve navale dans la marine marchande de 2,029 officiers et de 9,000 marins. D'après les renseignements les plus récents, la réserve des volontaires de la marine aux Etats-Unis comprend 2,000 officiers et 30,000 marins.

C'est exactement la définition de ce que je viens d'appeler les volontaires navals et je voudrais que les honorables députés ne perdent pas de vue que ce n'est qu'une partie du programme relatif à la réserve navale. Il s'agit des réserves navales volontaires. Il n'est pas absolument nécessaire que l'ouvrage que je viens de décrire soit fait par des marins et, avec les méthodes de guerre modernes, la pose des mines, le relevage des mines et tous les autres travaux de ce genre constituent le genre de défense le plus moderne contre toute attaque. Ce programme, que l'on développera plus tard, comprend la réserve navale, composée de marins auxquels on peut enseigner la discipline, le service de l'artillerie, la technique et toutes choses du même genre. On n'a nullement besoin de leur enseigner la navigation parce que ces hom-

[L'hon. M. Graham.]

mes sont recrutés parmi les marins eux-mêmes. Au lieu de faillir à son devoir, le Gouvernement n'a pas craint de s'exposer à la critique hostile, en créant une base substantielle, qui servira à la création future d'une marine aussi puissante que l'on voudra.

Je ne vois plus ce que je pourrais dire de plus à ce sujet, si ce n'est en réponse à l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) et à l'honorable député d'Halifax (M. Maclean). J'ai bien songé aux jeunes gens du collège naval, mais je ne crois pas que l'on doive se préoccuper outre-mesure des quelques mois qu'ils ont passés à Halifax pour se préparer à une carrière; la période de service qu'ils ont fait leur sera utile partout où ils iront. Comme je l'ai déjà fait remarquer, tous ceux qui ont terminé leurs cours au collège naval d'Esquimalt peuvent faire partie de la marine royale dès maintenant, s'ils le désirent; ils seront payés par le gouvernement canadien et nous ne nous proposerons pas de changer ce système. Donc, tous les jeunes gens qui ont fait leur cours jusqu'à présent seront payés pendant leur entraînement outre-mer. Le fait que la situation aura changé au Canada ne diminuera pas les chances d'avancement de ces jeunes gens dans la marine royale canadienne; à l'heure actuelle, quelque marine que nous ayons au Canada, il ne saurait y avoir aucune différence dans les chances d'avenir de ceux qui ont fini leur cours au collège naval. Si quelques-uns des officiers qui ont passé par le collège naval désirent prendre leur retraite, ils peuvent le faire et obtenir une gratification en vertu de la loi du Service naval; mais nous pensons que les jeunes gens qui forment partie de la marine canadienne peuvent être absorbés et utilisés dans l'application de ce programme.

La première année, il va de soi, nous ne pourrions pas faire grand-chose et l'honorable député d'Halifax a sans doute raison, parce que nous aurons eu les mêmes dépenses qu'autrefois pendant la première moitié de l'exercice financier, de sorte qu'il restera probablement trois ou quatre cent mille dollars pour la réorganisation et les autres mesures du même genre.

Mais je suis convaincu, après tout ce que j'ai lu, après toutes les discussions que j'ai soutenues avec les officiers navals, que le Canada peut économiser beaucoup et, en même temps, inaugurer un système qui ne diminuera pas nos moyens de défense et de service de l'Empire, mais qui, dans